

*L'ajournement*

ves dans le but d'ériger un kiosque furent émises aussitôt. Ce kiosque a été installé dans le foyer du Centre médical de la Défense le 8 mars, lors de la Journée internationale de la femme.

En concluant, je désire remercier l'honorable députée d'avoir soulevé cette question afin que nous puissions faire la lumière sur la politique du gouvernement en matière de parité salariale.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée.

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

---